

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008**

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude.

Était absent : MORAUT Philippe

### **VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRE « MISSION DE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation aux communes de réaliser leur plan de mise en accessibilité pour 2015.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 octobre pour l'ouverture des enveloppes et le 5 novembre pour l'attribution du marché.

Le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- Mission de diagnostic accessibilité des bâtiments publics : 5640.00 € HT, soit 6745.44 € TTC attribué au BUREAU VÉRITAS de BREST, offre la mieux disante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché au BUREAU VÉRITAS,

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES :**

CONSIDÉRANT la nécessité d'approvisionner les comptes pour la mission de diagnostic accessibilité des bâtiments publics, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 5 telle que figurant ci-après :

#### **INVESTISSEMENT :**

##### **Dépenses**

- Compte 20310                    + 6746.00 €

##### **Recettes**

- Compte 1322                    + 6746.00 €

### **PRÉSENTATION ET AVIS SUR LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN :**

Monsieur le Maire fait savoir que Pontivy Communauté, a lancé, le 23 mai 2007, l'étude « zone de développement éolien » sur le territoire communautaire.

Afin que le schéma éolien et les zones de développement éolien soient validés au cours du mois de janvier 2009 par le conseil communautaire, il est demandé à l'ensemble des 24 communes de Pontivy Communauté d'émettre un avis sur les zones de développement éolien proposé sur son territoire communal.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée le schéma réalisé par le cabinet AIRELE.

La proposition présentée par Pontivy Communauté n'apporte aucun commentaire de la part du conseil municipal de GUERN.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE PONTIVY COMMUNAUTÉ :**

Monsieur le Maire fait savoir que le conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé, lors de sa réunion du 15 octobre dernier, de changer ses statuts.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-5 et 5211-17 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal de GUERN doit se prononcer sur la modification de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de GUERN émet un avis favorable sur la modification des statuts de Pontivy communauté. Les nouveaux statuts approuvés par le conseil municipal de GUERN sont joints à délibération.

## **MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DE Mme LE CORRE Nathalie :**

Monsieur le Maire fait savoir que Madame LE CORRE Nathalie accepte d'effectuer le remplacement de Mme CORBEL Lucienne, à la médiathèque municipale, lors des congés.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de modifier le temps de travail de Mme LE CORRE Nathalie comme suit :

- 28 h 62 au lieu de 27 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte cette modification.

## **PROJET D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU MERCREDI :**

Madame L'HOSTIS fait savoir que le projet d'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi est clos. C'est l'association GUERN/MALGUÉNAC qui prend en charge ce dossier. L'accueil se fera uniquement sur le site de MALGUÉNAC.

Le fonctionnement est prévu comme suit :

- Garderie le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 17 h 30 à 18 h 30,
- Centre de loisirs de 8 h 30 à 17 h 30.

L'ouverture de cette nouvelle activité est prévue début janvier après accord du Médecin de la PMI.

La capacité d'accueil est prévue pour un effectif de 8 enfants de 3 à 6 ans et de 12 enfants de plus de 6 ans.

Les inscriptions se feront à la journée et seront payables d'avance, le coût est fixé à 12 € repas compris.

## **BUREAU DE POSTE – NOUVELLE DEMANDE DE LA DIRECTION DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire fait savoir que la Direction des services postaux confirme son intention de supprimer le bureau de poste de la commune et renouvelle donc sa demande de passage du bureau de poste en agence postale, moyennant une indemnité de 833 €/mois, ou en point poste chez un commerçant, et ce malgré la décision prise par le conseil municipal en date du 25 septembre 2008.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, maintient sa position de conserver son bureau de poste et rejette toute idée de transformation du bureau de poste en agence postale ou en point poste chez un commerçant.

## **TRAVAUX À RÉALISER POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remettre aux normes la salle polyvalente. Les travaux à réaliser sont importants et essentiellement liés à la cuisine (réfection totale de la cuisine et transformation du patio).

Les travaux sont à prévoir sur une durée de 4 mois. La salle ne pourra donc être louée pendant cette période.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de rénover la cuisine de la salle polyvalente et d'inscrire cette opération pour 2009.

### **TRAVAUX D'INSERTION DES CHANTIERS « NATURE ET PATRIMOINE »**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », Pontivy Communauté pilote des chantiers d'insertion professionnelle. La restauration de petit patrimoine (lavoir, fontaine ...) l'ouverture de chemins de randonnée et leurs aménagements ... peuvent être réalisés dans le cadre de ces chantiers d'insertion.

Il est demandé à chaque commune de faire part de ses souhaits afin d'établir le programme de travaux pour l'année 2009.

Après avoir délibéré, le conseil municipal souhaite inscrire les travaux suivants pour l'année 2009 :

- réhabilitation du circuit du ruisseau musée,
- réhabilitation du lavoir de Saint Salomon,
- réhabilitation de la Fontaine Saint Pierre,
- réhabilitation du chemin de Niziau,
- sécurisation des circuits de randonnées.

### **BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2009 – CHOIX DE L'IMPRIMEUR :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de réaliser un journal communal annuel. Ce dernier sera distribué fin décembre.

Les 2 imprimeurs de PONTIVY ont été consultés pour établir des devis, à savoir :

- LE NOHEH,
- GRAPH IMPRESS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'imprimerie LE NOHÉH pour réaliser le tirage du bulletin municipal, et choisit une couverture en grammage de 170 et l'intérieur en grammage 115 en quadrichromie pour un coût de 1253 € HT.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION WESTERN BUDDY :**

Monsieur le Maire fait savoir que l'association WESTERN BUDDY sollicite, au titre de l'année 2008, une subvention de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (11 voix pour, 1 contre, 2 abstentions) décide d'octroyer la somme de 80 € à l'association WESTERN BUDDY.

### **AGRÉMENT Garderie Périscolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le médecin départemental de P.M.I. a émis un avis favorable au fonctionnement de la garderie périscolaire municipale qui est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 15 à 18 h 30.

### **AGRÉMENT CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Médecin départemental de PMI a émis un avis favorable au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, à l'école publique de GUERN, organisé par l'Association Intercommunale Guern/Malguénac.

### **FÊTES DE FIN D'ANNÉE :**

Vœux du Maire – La date du samedi 10 janvier à 11 h 00 est retenue pour présenter les vœux à la population.